

Conditions Définitives

MAIRIE DE PARIS



VILLE DE PARIS

Programme d'émission de titres

(Euro Medium Term Note Programme)

de 6.000.000.000 d'euros

A échéance minimum d'un (1) mois à compter de la date d'émission

SOUCHE No : 55

TRANCHE No : 2

**Emprunt obligataire d'un montant nominal de 35.000.000 d'euros
portant intérêt au taux de 1,20% l'an et venant à échéance le 25 juin 2039
(les "Titres")**

assimilable à, et constituant une souche unique avec,
**(i) l'emprunt obligataire d'un montant nominal de 250.000.000 d'euros émis le 21 mai 2019
portant intérêt au taux de 1,20% l'an et venant à échéance le 25 juin 2039
(les "Titres Existants")**

Prix d'Emission : 109,414 % du montant nominal total de la Tranche majoré d'un montant de 397.049,18 € correspondant aux intérêts courus sur la période du 25 juin 2019 (inclus) au 5 juin 2020 (exclu)

BNP Paribas

En date du 3 juin 2020

GOUVERNANCE DES PRODUITS MiFID II / MARCHÉ CIBLE : CONTREPARTIES ELIGIBLES ET CLIENTS PROFESSIONNELS – Uniquement pour les besoins du processus d'approbation du produit de chaque producteur, l'évaluation du marché cible des Titres, en tenant compte des cinq (5) catégories mentionnées au paragraphe 18 des lignes directrices publiées par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers ("ESMA") le 5 février 2018, a mené à la conclusion que : (i) le marché cible des Titres comprend les contreparties éligibles et clients professionnels uniquement, tels que définis par la Directive 2014/65/UE (telle que modifiée, "MiFID II") ; et (ii) tous les canaux de distribution des Titres à des contreparties éligibles et à des clients professionnels sont appropriés.

Toute personne offrant, vendant ou recommandant ultérieurement les Titres (un "distributeur") doit prendre en considération le marché cible des producteurs. Cependant, un distributeur soumis à MiFID II est tenu de réaliser sa propre évaluation du marché cible des Titres (en retenant ou en approfondissant l'évaluation du marché cible faite par les producteurs) et de déterminer les canaux de distributions appropriés.

PARTIE A – CONDITIONS CONTRACTUELLES

Le présent document constitue les Conditions Définitives relatives à l'émission des titres décrits ci-dessous (les « **Titres** ») et contient les termes définitifs des Titres. Les termes utilisés ci-après seront réputés être définis pour les besoins des Modalités incluses dans le Prospectus de Base en date du 25 avril 2019 (visé par l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») sous le n°19-178 en date du 25 avril 2019) tel que complété par le premier supplément au prospectus de base en date du 18 septembre 2019 (visé par l'AMF sous le n°19-447 en date du 18 septembre 2019) et le second supplément en date du 12 février 2020 (visé par l'AMF sous le n°20-41 en date du 12 février 2020) (ensemble, le « **Prospectus de Base Initial** ») pour les besoins de l'article 5.4 de la Directive 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil du 4 novembre 2003 (la « **Directive Prospectus** ») telle que modifiée ou remplacée. Le présent document constitue les Conditions Financières relatives à l'émission des Titres et doivent être lues conjointement avec le document d'information en date du 27 mai 2020 (le « **Document d'Information Actuel** »), à l'exception des Modalités extraites du Prospectus de Base Initial et qui sont incorporées par référence au Document d'Information Actuel. L'information complète sur l'Émetteur et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base de la combinaison des présentes Conditions Financières, des Modalités extraites du Prospectus de Base Initial et du Document d'Information Actuel. Les Conditions Financières, le Prospectus de Base Initial et le Document d'Information Actuel sont disponibles sur le site Internet de l'Émetteur (<http://www.paris.fr/investisseurs>) et aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Émetteur et aux bureaux désignés des Agents Payeurs auprès desquels il est possible d'en obtenir copie.

1		Émetteur :	Ville de Paris
2	(i) (ii)	Souche N : Tranche N :	55 2
3		Devise(s) Prévue(s) :	Euro ("€")
4	(i) (ii)	Montant Nominal Total : Souche : Tranche :	285.000.000 € 35.000.000 €
5		Prix d'émission :	109,414 % du montant nominal total de la Tranche majoré d'un montant de 397.049,18 € correspondant aux intérêts courus sur la période du 25 juin 2019 (inclus) au 5 juin 2020 (exclu)
6		Valeur(s) Nominale(s) Indiquée(s) :	100.000€
7	(i) (ii)	Date d'émission : Date de Début de Période d'Intérêts :	5 juin 2020 25 juin 2019
8		Date d'Echéance :	25 juin 2039
9		Base d'Intérêt :	Taux Fixe de 1,20 % l'an (<i>autres détails ci-dessous</i>)
10		Base de Remboursement/Paiement :	Remboursement au pair

11		Options (Article 5(b)) :	Non Applicable
12	(i) (ii)	Rang : Date d'autorisation de l'émission :	Senior Délibérations 2019 DFA 118-1 en date des 9, 10, 11 et 12 décembre 2019
13		Méthode de distribution :	Non-Syndiquée

STIPULATIONS RELATIVES AUX INTERETS (LE CAS ECHEANT) A PAYER

14		Stipulations relatives aux Titres à Taux Fixe :	Applicable
	(i)	Taux d'Intérêt :	1,20 % par an payable annuellement à échéance
	(ii)	Date(s) de Paiement du Coupon :	25 juin de chaque année jusqu'à la Date d'échéance (inclusive) et pour la première fois le 25 juin 2020.
	(iii)	Montant de Coupon Fixe :	1.200 € pour 100.000 € de Valeur Nominale Indiquée
	(iv)	Montant de Coupon Brisé :	Non applicable
	(v)	Méthode de Décompte des Jours (Article 4(a)) :	Exact/Exact - ICMA
	(vi)	(Date(s) de Détermination du Coupon (Article 4(a)) :	25 juin de chaque année
15		Stipulations relatives aux Titres à Taux Variable	Non Applicable

DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

16		Option de Remboursement au gré de l'Émetteur	Non Applicable
17		Montant de Remboursement Final pour chaque Titre	100.000€ par Titre de Valeur Nominale Indiquée de 100.000€
18		Montant de Remboursement Anticipé	
	(i)	Montant(s) de Remboursement Anticipé pour chaque Titre payé(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales (Article 5(d)) ou en cas d'Exigibilité Anticipée (Article 8) :	100.000€ par titre de Valeur Nominale Indiquée de 100.000€

	(ii)	Remboursement pour des raisons fiscales à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon (Article 5(d)) :	Non
	(iii)	Coupons non échus à annuler lors d'un remboursement anticipé (Titres Matérialisés exclusivement (Article 6(b)(ii)) :	Non applicable

STIPULATIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES			
19		Forme des Titres :	Titres Dématérialisés
	(i)	Forme des Titres Dématérialisés :	Au porteur
	(ii)	Établissement Mandataire :	Non Applicable
	(iii)	Certificat Global Temporaire :	Non Applicable
20		Place(s) Financière(s) (Article 6(g)):	France/Target2
21		Talons pour Coupons futurs à attacher à des Titres Physiques (et dates auxquelles ces Talons arrivent à échéance) :	Non Applicable
22		Dispositions relatives aux redénominations, aux changements de valeur nominale et de convention :	Non Applicable
23		Stipulations relatives à la consolidation :	Non Applicable
24		Rachat conformément aux dispositions des articles L.213-0-1 du Code monétaire et financier :	Oui
25		Masse (Article 10) :	Masse Contractuelle Le nom et les coordonnées du Représentant de la Masse sont: MASSQUOTE S.A.S.U. RCS 529 065 880 Nanterre 7bis rue de Neuilly F-92110 Clichy 33, rue Anna Jacquin 92100 Boulogne Billancourt France

DISTRIBUTION			
26	(i)	Si elle est syndiquée, noms des Membres du Syndicat de Placement :	Non applicable
	(ii)	Membre chargé des Opérations de Régularisation (le cas échéant) :	Non Applicable
27		Si elle est non-syndiquée, nom de l'Agent Placeur :	BNP Paribas
28		Restrictions de vente - États-Unis d'Amérique :	Réglementation S Compliance Category 1 ; les Règles TEFRA ne sont pas applicables
29		Offre Non-exemptée:	Non Applicable
GÉNÉRALITÉS			
30		Le montant nominal total des Titres émis a été converti en euros au taux de [●], soit une somme de :	Non Applicable

OBJET DES CONDITIONS DÉFINITIVES

Les présentes Conditions Définitives comprennent les conditions définitives requises pour l'émission et l'admission aux négociations des Titres sur Euronext Paris décrits dans le cadre du programme d'émission de titres (*Euro Medium Term Note Programme*) de 6.000.000.000 d'euros de la Ville de Paris.

Signé pour le compte de l'Émetteur :

Par : Monsieur Arnaud STOTZENBACH, Directeur des Finances et des Achats, pour la Maire de Paris et par délégation

PARTIE B – AUTRE INFORMATION

1. Admission aux négociations

	(i)	Admission aux négociations :	Une demande d'admission des Titres aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris à compter du 5 juin 2020 a été faite.
	(ii)	Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations :	11.200 €

2. Notations

		Notations :	Le Programme a fait l'objet d'une notation AA par Standard & Poor's Rating Services et AA par Fitch Ratings. Chacune de ces agences de notation est établie dans l'Union Européenne et est enregistrée conformément au Règlement (CE) n°1060/2009 du Parlement Européen et du Conseil du 16 septembre 2009 tel que modifié par le Règlement (UE) n° 513/2011 et le Règlement (UE) n° 462/2013 (le « Règlement ANC ») et inscrite sur la liste des agences de notation enregistrées publiées par la <i>European Securities and Markets Authority</i> sur son site Internet (http://www.esma.europa.eu/page/List-registered-and-certified-CRAs). Les Titres à émettre ont fait l'objet de la notation suivante : Standard & Poor's Rating Services: AA Fitch Ratings: AA
--	--	-------------	--

3. Intérêt des personnes physiques et morales participant à l'émission

Sauf pour ce qui est indiqué au chapitre « Souscription et Vente », à la connaissance de l'Émetteur, aucune personne impliquée dans l'Offre n'y a d'intérêt significatif.

4. Raisons de l'offre et utilisation du produit

Se référer à la section « Utilisation des fonds » du Prospectus de Base.

5. Titres à taux fixe uniquement - rendement

		Rendement :	0,672 % par an Le rendement est calculé à la Date d'Emission sur la base du Prix d'Emission. Ce n'est pas une indication des rendements futurs.
--	--	-------------	---

6. Informations opérationnelles

	(i)	Code ISIN :	FR0013420429
--	-----	-------------	--------------

	(ii)	Code commun :	199879545
	(iii)	Dépositaire(s) :	
		(a) Euroclear France en qualité de Dépositaire Central :	Oui
		(b) Dépositaire Commun pour Euroclear et Clearstream :	Non
	(iv)	Tout système de compensation autre que Euroclear France, Euroclear et Clearstream et le(s) numéro(s) d'identification correspondant(s) :	Non Applicable
	(v)	Noms et adresses des Agents Payeurs initiaux désignés pour les Titres :	BNP Paribas Securities Services (Numéro Affilié Euroclear France : 29106) 3-5-7, rue du Général Compans 93500 Pantin France Attention : Corporate Trust Services Pour toute notification opérationnelle : BNP Paribas Securities Services, Luxembourg Branch Corporate Trust Services 60, avenue J.F. Kennedy L – 2085 Luxembourg Tel : +352 26 96 20 00 Fax : +352 26 96 97 57 Attention : Lux Émetteurs / Lux GCT
	(vi)	Noms et adresses des Agents Payeurs additionnels désignés pour les Titres :	Non Applicable